

**Mobilisation et lutte contre les violences faites aux enfants :  
la CNAPE salue le premier plan interministériel**

**Le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants a été publié le 1<sup>er</sup> mars 2017. La CNAPE soutient ce travail approfondi et appelle la société dans son ensemble à se saisir de ce fléau que sont les violences faites aux enfants. Elle souhaite également interpeller les pouvoirs publics afin de développer des actions d'éducation, prévention et sensibilisation sur tout le territoire.**

S'inspirant des plans de lutte contre les violences faites aux femmes, Laurence Rossignol a dévoilé le premier plan consacré à la lutte contre les violences faites aux enfants. Outre le fait qu'il a le mérite d'exister, il interpelle l'ensemble des pouvoirs publics et la société tout entière sur ce grave problème qui touche de nombreux enfants, dont le nombre est sous-estimé, et les invite à réagir en conséquence. Une manière de rendre publique la délicate question de la protection de l'enfance, trop souvent perçue par les médias et l'opinion sous l'angle des faits divers.

Il n'est pas acceptable que les enfants subissent dans le huis clos familial, des brimades, des coups, des atteintes sexuelles, des violences psychiques, au motif que cela relève d'affaires privées. Ces drames regardent chacun d'entre nous. Ce plan rappelle à juste titre que nous avons le devoir de nous inquiéter de l'état ou du comportement d'un enfant qui semble souffrir, lorsque nous sommes témoins de violences à son encontre. Même si la première réaction est trop souvent de détourner la tête ou de ne pas s'en mêler par crainte d'être pris pour un délateur, nous devons réagir. A minima, en appelant le 119, un appel qui peut aider et sauver un enfant.

C'est également un véritable plaidoyer pour une éducation sans violence dans le respect de l'enfant et de ses droits. « Les enfants n'appartiennent pas à leurs parents, ni à personne » martèle la ministre. La CNAPE la rejoint complètement et réaffirme que l'éducation d'un enfant ne peut se concevoir par la violence. Nous sommes nombreux à regretter la décision récente du Conseil Constitutionnel de censurer, par pure forme, l'interdiction légale de violences infligées aux enfants dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale. Pour autant, nous ne devons considérer cette décision comme un blanc-seing donné aux parents et à la famille.

Ce premier plan suppose qu'il y en aura d'autres, et qu'à l'instar de l'évolution des perceptions des violences faites aux femmes, cette lutte permettra un autre regard sur les violences faites aux enfants. L'enjeu est de convaincre les décideurs publics qu'il y a lieu de déployer sur l'ensemble des territoires des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation.

**À propos de la CNAPE**

Issue d'une histoire fédérale de bientôt 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au cœur des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner dans l'ensemble des difficultés qu'il peut rencontrer. Elle est le lieu de rencontre et le porte-parole le plus ancien des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.

Dans le champ de la justice des mineurs, la CNAPE représente plus des trois quarts des centres éducatifs fermés (CEF) et la moitié des centres éducatifs renforcés (CER) associatifs.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, les responsables économiques, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales. La fédération se base sur ses adhérents, qui représentent un réseau dont la philosophie, l'éthique et le savoir-faire ont été à l'origine de la mise en œuvre de ces politiques.

Contact : Marie-Charlotte Lanniée – Responsable Communication  
[mc.lanniee@cnape.fr](mailto:mc.lanniee@cnape.fr) / 01 45 83 07 00



Suivez nos actualités sur [Twitter](#)



Suivez nos actualités sur [Facebook](#)